

Vallorbe, le 09 mai 2016

Au conseil communal de et à  
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion composée de Mesdames Lorianne Foretay, Véronique Teuscher (rapporteur)–et de Messieurs Serge Anex, Italo Facchinetti, Cedric Huguenin, Joël Jeanmonod, Alain Kolly, Alain Künzler (président) et Johann Mange s’est réunie à 40 reprises durant la législature.

Durant cette législature elle a rapporté sur la gestion communale pour les exercices de 2011 à 2015. Elle a également établi un rapport sur le service des bâtiments ainsi que deux rapports sur la sécurité municipale.

## **Rappel des éléments marquants la gestion 2011-2016**

### **Gestion communale pour l’exercice 2011 :**

#### **ADMINISTRATION**

##### *Ressources humaines*

Continuant la restructuration du service du personnel, une nouvelle classification des fonctions est adoptée, le nombre de celles-ci passant ainsi de 32 à 9. L’organigramme a également été revu avec un nouveau service, nommé « service technique », qui regroupe le bureau technique, le service des eaux et la station d’épuration.

#### **REVENUS**

##### *Impôts*

Fort écart au budget 2011 + CHF 627'000.-. Cette différence est due au fait que le budget a été établi en automne 2010, lorsque les comptes n’étaient pas encore bouclés. La situation économique alors n’était pas bonne et les projections prudentes. Les résultats au mois d’avril se sont avérés bien meilleurs que l’estimation projetée.

#### **TRAVAUX**

##### *Urbanisme*

Du 2 au 6 mai 2011 ont été accueillis, dans le cadre de la semaine ENAC (programme : Environnement Naturel, Architectural et Construit, faisant partie de leur formation) des élèves de l’EPFL, venus étudier divers réaménagements qui pourraient éventuellement être envisagés dans notre localité.

##### *Déchetterie*

La commission relève le manque de containers à certains endroits stratégiques du village. Les sacs sont éventrés et traînent au milieu de la chaussée. Le problème est connu et recensé. La commission encourage la Municipalité à trouver de nouveaux emplacements.

## **SERVICES INDUSTRIELS**

### *Service des eaux*

Concernant la prospection d'une nouvelle source, complémentaire et obligatoire en eau potable, des forages ont été faits en dessus de la gare CFF. Les analyses de l'eau et les résultats relèvent une certaine turbidité, ainsi que quelques bactéries. Cette eau ne peut, malheureusement pas être consommée telle quelle et nécessite un traitement préalable. De nouvelles recherches sont entreprises afin de découvrir un autre point d'eau ne nécessitant aucune installation de traitement coûteuse.

## **Gestion communale pour l'exercice 2012 :**

### **Municipalité**

#### *Faits marquants*

#### Inauguration de l'Auberge communale

C'est le 9 mai que notre syndic souhaite la bienvenue à une foule si dense qu'elle ne peut être contenue entièrement à l'intérieur du Casino pour l'inauguration de notre Auberge communale.

#### Inauguration du Casino

Après 21 mois de travaux intenses, avec le ravalement des façades extérieures, un toit refait à neuf et des locaux entièrement repensés et rénovés, cette illustre bâtisse, centre des manifestations locales, est inaugurée officiellement le 21 juin. Ce projet, qualifié de chantier du siècle pour la commune, aura coûté près de 10 millions.

#### Assainissement du Viaduc

Le 7 septembre a eu lieu l'inauguration du Viaduc. Ce magnifique ouvrage, inscrit à l'inventaire cantonal en tant que monument d'importance régionale, a terminé sa mue débutée en 2010.

#### Inauguration du nouveau collège

Inauguré officiellement le 10 novembre, ce bâtiment moderne a été construit en 15 mois et financé par les communes membres de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon (ASCOVABANO). Ses façades sont équipées de panneaux solaires produisant environ 20'000 kW par année.

## **Gestion communale pour l'exercice 2013 :**

### **ADMINISTRATION**

#### *Ressources humaines*

L'augmentation du personnel communal est essentiellement due à la centralisation de plusieurs services intercommunaux, comme par exemple L'ASCOVABANO pour les écoles. Les heures passées pour ces différents regroupements par les employés communaux sont donc refacturées aux autres communes.

### **SERVICES INDUSTRIELS**

#### *Service des eaux*

Les recherches concernant une deuxième source d'eau n'ont, à ce jour, toujours pas aboutis. L'Etat étant conscient que le problème concerne plusieurs communes a proposé une étude conjointe. Il y a donc un projet en cours regroupant Vallorbe et 17 communes avoisinantes afin de trouver une solution. Deux bureaux d'ingénieurs ont été mandatés et leurs résultats sont attendus pour l'été 2013.

### **GRANDS TRAVAUX**

#### *Bellevue*

Il a été procédé à l'équipement et à la création d'un nouveau lotissement qui offre cinq nouvelles parcelles, ce qui a entraîné la création d'une route d'accès nommée chemin des Mésanges.

## **MUNICIPALITE**

### *Faits marquants*

Le fort Pré-Giroud fête ses 25 ans.

La piscine a 60 ans.

L'inauguration de l'étang ouvert à la pêche du Grand Morcel.

### *Ressources humaines*

L'effectif au 31 décembre 2013 est de 40 employés permanents, dont 4 apprentis, pour 39 équivalents plein temps.

## **FINANCES**

La CG souligne la marge d'autofinancement dégagée par les comptes 2013 est de CHF 3'108'273,62, soit 16,51% des revenus.

## **BATIMENTS**

### *Casino*

La CG relève un grand succès des locations des diverses salles du Casino, le produit des locations allant bien au-delà des prévisions budgétaires, plus de CHF 13'000.-. La CG souhaite que la Municipalité soit à l'écoute et prenne en compte les remarques et points d'amélioration des utilisateurs. La lourdeur des procédures ne doit pas devenir un frein pour les futures locations.

## **Gestion communale pour l'exercice 2014 :**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Autorités**

#### *Municipalité, faits marquants*

#### *Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)*

L'unité d'accueil pour écoliers qui a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2014 est actuellement utilisée à 54% de sa capacité en moyenne. La capacité maximale est de 24 places. La promotion de cette unité d'accueil est faite via la garderie Tire-lune ainsi que par l'école, un flyer est en préparation. Le contrôle des habitants en informe également les nouveaux arrivants dans la commune.

### **FINANCES**

La CG souligne que la marge d'autofinancement dégagée par les comptes 2014 est de CHF 4'030'749.45, soit 21.07% des revenus.

### **DOMAINE ET BATIMENTS**

#### **Bâtiments**

#### *Rue de l'Ancienne-Poste 38-42-44-46*

Les travaux du nouveau centre médical ont pris un peu de retard au vu des intempéries hivernales. Les locaux médicaux devraient être terminés pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016. Ils sont tous d'ores et déjà loués. Quant aux 12 appartements protégés ils devraient être terminés pour la fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2016. La circulation sur la rue de l'Ancienne Poste à ce jour n'est toujours pas ouverte pour des raisons de sécurité.

### **TRAVAUX**

#### **Routes et voirie**

#### *Travaux généraux*

La CG est ravie de constater qu'un effort important a été fait pour la mise en place de containers supplémentaires. Elle souhaite que ces efforts continuent, afin de réduire au maximum les points de collecte hors container.

### **POLICE/SECURITE MUNICIPALE**

#### *Corps de police*

La CG n'est toujours pas satisfaite du service de sécurité municipale, et reprendra le sujet avant la fin de la législature.

## **Rapport de la commission de gestion sur le service de sécurité municipale :**

Depuis septembre 2012 la CG s'est réunie à de nombreuses reprises car elle n'était pas satisfaite du fonctionnement de ce service. Dès lors en 2013 et 2015 deux rapports ont été établis.

### Historique

Petit rappel : Le cadre pour la sécurité municipale a été fixé lors des votations du 27 septembre 2009, acceptée par le peuple Vaudois et mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2012, toutefois pour la commune de Vallorbe un délai de 6 mois a été accordé. Le principe, acceptation d'une police coordonnée au détriment d'une police unique. N'ayant pas eu la volonté à ce moment d'adhérer à un regroupement de police, nos agents sont tombés dans le 5<sup>ème</sup> processus (tâches administratives).

### Application du nouveau règlement de Police

Le RP (Règlement de Police) est entré en vigueur le 14 mars 2012. Pour les nouveautés (par ex. non-respect de l'horaire pour le dépôt des sacs officiels), des avertissements sont appliqués. Chaque personne assermentée, dans le cadre défini par la Municipalité, est habilitée à faire respecter le RP. La Police cantonale a également le droit de s'appuyer sur le RP pour dénoncer les différentes incivilités.

Une communication est parue en juin 2012 dans la presse locale signalant l'entrée en vigueur de ce nouveau RP, précisant que celui-ci pouvait être consulté sur le site internet de la Commune ou qu'un exemplaire pouvait être retiré au greffe municipal. Trois nouveaux articles du règlement y ont été détaillés (déjections canines, feux, dépôt des sacs à ordures).

En janvier 2013, la CG avait fait un rapport sur notre sécurité municipale. En effet, ce service alors en pleine réorganisation (changement de chef, plusieurs départs et surtout changement au niveau de la fonction même du service) avait alors suscité de nombreuses questions. La CG avait alors convenu de laisser le nouveau chef prendre le service en main et de revenir ultérieurement afin de voir les changements et évolutions apportées.

La Municipalité n'envisage pas l'engagement d'un nouveau chef. La responsabilité de ce service incombe dorénavant à notre Municipale de police. Elle en assume la responsabilité et l'organisation. Elle s'occupe des plannings et une partie des tâches administratives sont exécutées par la Municipale ou par l'un de ses collègues afin que les deux assistants de sécurité puissent être un maximum sur le terrain.

Le service de sécurité municipale est donc actuellement composé de deux personnes à plein temps. A savoir que la deuxième personne vient de réussir son examen, elle est donc assermentée, de ce fait ils peuvent dorénavant travailler séparément.

Lors du rapport du 30 novembre 2015 la CG invitait la Municipalité et son service de sécurité municipale à :

- rester vigilants sur les priorités sécuritaires de notre village ;
- rester à l'écoute des habitants et commerçants afin de conserver l'équivalent d'une « Police de proximité » ;
- conserver une bonne collaboration avec la Police Cantonale et réagir rapidement si cette collaboration devait être menacée ;
- garder à l'esprit que la difficulté d'engagement d'ASP pourrait être un problème en cas de départ, maladie ou autre ;
- encourager les patrouilles pédestres au dépend des patrouilles motorisées afin d'accroître la visibilité et le contact avec la population ;
- étudier la possibilité de faire participer une délégation du Conseil Communal lors d'une assemblée multipartite.

## Rapport de la commission de gestion sur le service des bâtiments :

A la suite de nombreux changements au sein du service de conciergerie, la CG souhaitait avoir des précisions sur son fonctionnement.

Ce service a été renommé « service des bâtiments ». La Municipalité l'a réorganisé après avoir constaté qu'aucun plan de rénovation et d'entretien n'était établi pour le patrimoine immobilier communal. Les travaux étaient effectués dans l'urgence ou au fur et à mesure des besoins. Afin d'y remédier elle a donc créé le service des bâtiments et a nommé un chef de service. Ses tâches sont la gestion, l'entretien, la surveillance et le nettoyage des bâtiments communaux. Le service s'occupe de tous les bâtiments communaux hormis les refuges, la STEP et la station de pompage qui sont eux sous la responsabilité du personnel technique utilisateur.

En janvier 2015 ce service est composé de 4.40 personnes EPT (équivalent plein temps). Les tâches principales du responsable sont le management du service ainsi que la gestion du patrimoine immobilier.

La sous-traitance d'une partie des tâches de conciergerie, notamment dans les bâtiments scolaires, est motivée par plusieurs critères. Il devient de plus en plus difficile de nettoyer les bâtiments scolaires durant les heures de classes, en effet les locaux sont en grande majorité occupés toute la journée scolaire, l'entreprise externe peut venir nettoyer les classes ainsi que les salles de gym en dehors des heures, soit le soir. De plus, en cas de maladie la responsabilité de trouver un remplaçant incombe à la société sous-traitante, et non à la commune. Et finalement, cette solution est économiquement plus intéressante. L'entreprise mandatée par la Municipalité est AZ éco nettoyages. La Municipalité a porté son choix sur une entreprise locale, qui emploie du personnel local et répond aux différents critères de qualité.

Consciente que la sous-traitance d'une partie des tâches de nettoyage des bâtiments scolaires engendre un avantage économique, la CG émet néanmoins le vœu que le rôle social du concierge soit maintenu.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA COMMISSION :

  
Le Président  
Alain Künzler

  
Le Rapporteur  
Veronique Teuscher